

GUIDE

MISE EN ŒUVRE DES OUTILS D'OBSERVATION DES DECHETS DU BTP

Etat des lieux initial quantitatif pour le besoin des plans déchets BTP

1. Présentation succincte des outils

La méthodologie proposée repose sur une combinaison d'outils adaptés à chaque secteur de production et de gestion de déchets de chantiers (cf. tableau page suivante).

La structure en 5 outils a été proposée par le réseau ces CERC. Le contenu des outils a été défini par un groupe de travail national.

Ces outils donnent des informations complémentaires. Ainsi, il est conseillé de les mettre en œuvre conjointement car la réconciliation des résultats de chacun et leur confrontation permettra de disposer d'une vision globale à l'échelle du département des déchets produits et de leur devenir, en visualisant l'ensemble des flux et les éventuelles filières non réglementaires.

Cela est notamment rendu possible par l'utilisation d'une nomenclature des déchets unique aux différents outils.

Les champs d'observation nécessitant une vigilance particulière ont été listés et pris en compte dans chaque outil concerné :

- Installations mobiles,
- Transferts inter-départementaux de déchets et de produits recyclés,
- Installations de gestion hors département utilisées par le département enquêté,
- Cas, des « Excédents de chantier » valorisés sur site et/ou sur un autre sans passage par des installations de regroupement ou recyclage, des agrégats d'enrobés, des retours de centrales à bétons,
- Cas des déchets inertes reçus en carrières aux fins de remise en état,
- Utilisation de matériaux alternatifs issus du recyclage de déchets industriels dans le BTP,
- Problématique du transport des déchets et matériaux issus de leur tri ou recyclage.

Outil	Intitulé	Type d'outil	Ressources mobilisables	Remarque
1	Observation des flux des matériaux des installations de gestion des déchets du BTP	Enquête exhaustive	DREAL : liste ICPE (gestion déchets BTP et carrières accueillant des DI) DDT : liste ISDI ADEME : SINOE , centre de tri DIB SRBTP, UNICEM, USIRF, FEDEREC, FNADE : annuaires adhérents exploitants UNICEM : production de granulats de recyclage FFB : site déchets chantier	Pour les ISDI, en première approche, les déclarations annuelles transmises aux DDT peuvent suffire. Les informations des principaux exutoires utilisés par les entreprises (outils 2 et 3) sont également à utiliser.
2	Production et destination des déchets produits par les entreprises de TP	Enquête statistique	FNTTP : liste adhérents Données INSEE/SIRENE SIRENE (code APE) pour l'activité	Certaines entreprises exercent une activité de démolition et ne sont pas enquêtées dans l'outil 3
3	Production et destination des déchets produits par les entreprises de démolition	Enquête exhaustive	SNED : liste adhérents Données INSEE/SIRENE (code APE) pour l'activité démolition QUALIBAT : entreprises ayant une qualification en lien avec la démolition	
4	Estimation du gisement de déchets produits par le Bâtiment (hors démolition)	Estimation par ratio	CGDD : base de données sit@del2 FFB ou CERC : Chiffre d'affaires du secteur	Pour le devenir des déchets, le recours aux résultats de l'enquête nationale du SOeS peut être envisagé
5	Observation des pratiques des maîtres d'ouvrages en termes de gestion des déchets	Enquête qualitative semi-directive		A mettre en relation avec les observatoires départementaux de la commande publique

2. Points de vigilance

2.1. Mise en œuvre opérationnelle

- Associer l'ensemble des professionnels (UNICEM, FFB (dont représentant démolisseurs et syndicat recycleurs du BTP), FNTP, CAPEB), FEDEREC, FNADE car de leur implication dépendra la qualité du retour aux enquêtes.

Ainsi, il convient que le travail d'information/sensibilisation des entreprises qui seront enquêtées soit mené par les fédérations (mailing spécifique, réunions, etc.) en justifiant l'intérêt à répondre, par exemple par une introduction du type (cas de l'outil 1) :

« L'objectif de cette enquête est de qualifier et quantifier les flux de déchets reçus et matériaux sortants des installations de gestion des déchets du BTP. Elle fait partie d'une série d'outils contribuant à l'observation locale de ces déchets. Cette observation est essentielle à la démarche de planification de la prévention et de la gestion des déchets du BTP, rendue obligatoire par la loi du 12 juillet 2010 (dite Loi Grenelle 2).

Elle permettra également de contribuer à la stratégie nationale de prévention et recyclage des déchets du BTP, qui s'inscrit dans la Politique Nationale des Déchets 2009-2012.

Votre collaboration est essentielle à la réussite de cette enquête. Merci de nous accorder 30 min de votre temps pour répondre. »

Le traitement se fera bien sûr de façon anonyme afin de garantir la confidentialité des données.

- Pour les installations, constituer un échantillon solide, sur la base de différentes sources d'informations (DREAL, FFB d'après leur liste régionale alimentant le site www.dechets-chantier.ffbatiment.fr, DDT pour les ISDI, SINOE, Observatoire régional Déchets le cas échéant, etc.).
- Certains établissements peuvent avoir des activités relevant de plusieurs outils (ex : entreprise de TP exploitant une installation de traitement déblais à la chaux de ses propres ou carrières recevant des déchets inertes en remblaiement mais exploitant aussi une installation de concassage/crassage de béton de démolition). Il convient donc d'interroger une seule fois cet établissement en séparant les activités autant que possible/
- Avant de démarrer toute enquête, la base de données doit être validée par les experts locaux (fédérations, DREAL, DDT principalement).
- Interroger spécifiquement les exploitants d'ISDND et d'UIOM afin de connaître la part de déchets du BTP admis sur leur site (dire d'experts) car les estimations nationales sont peu fiables.
- Bien baliser le terrain auprès des futurs enquêtés (info des fédés auprès de leurs adhérents, prises de contact et de rendez-vous préalable pour identifier la bonne personne et qu'elle réunisse les infos nécessaires donc envoi d'une version du questionnaire, remplissage en direct avec eux au cours d'un entretien téléphonique).
- Bien briefer les personnes réalisant les enquêtes. En particulier au sujet des termes utilisés pour dénommer les différents types de déchets et des définitions des types de traitement et des installations. Par exemple, s'assurer qu'il n'y ait aucune ambiguïté entre « carrières » et « décharge/stockage » ou entre « décharge » et « déchèterie ».
- Faire valider chaque questionnaire rempli par la personne interviewée.
- Pour l'enquête installations, il peut arriver que les tonnages sortants d'une catégorie de déchets soient supérieurs aux tonnages entrants pour une année donnée et ce pour 2 raisons :
 - Ce matériau peut être extrait des lots acceptés en mélange (ex : agrégats d'enrobés initialement mélangés avec des déblais de tranchées terreux),
 - Déstockage l'année n sur laquelle porte l'enquête d'un stock créé l'année n-1.Ces situations ne sont pas aberrantes et peuvent même être fréquentes.

2.2 Restitution des résultats de l'observation

- Une consolidation des résultats obtenus avec les différents outils est nécessaire pour permettre une lecture claire de la situation du territoire observé (cf. proposition en annexe 8).
- Les résultats obtenus provenant de différents type d'outils (enquête exhaustive, enquête statistique et estimation par ratio, données ponctuelles pour quelques chantiers, données partielles pour certaines installations, dires d'experts), **il convient de les manier avec prudence et d'intégrer le fait qu'une certaine incertitude soit associée à ces résultats** : les résultats de production peuvent ne pas coïncider avec les résultats obtenus des installations (sans compter que certains flux échappent aux exutoires réglementaires). Ainsi, les données doivent être exprimées soit sous forme de plage de valeur soit avec une incertitude ($x \pm y$).
- Pour la reconstitution des flux, un écueil majeur provient des risques de doubles comptes, compte tenu des activités multiples de certains site de traitements (ex : plate-forme de tri opérant également de la collecte de déchets (location bennes) et envoyant les déchets inertes qu'il capte ou tri vers une installation de concassage/criblage en vue d'une commercialisation de graves de recyclage). Il convient donc d'essayer de distinguer les flux collectés de ceux effectivement traités sur chaque site.

Pour plus d'info : cahier technique « Plan de prévention et de gestion des déchets du BTP – Elaboration et suivi », (ADEME Editions, 2012).